

SERVICE DES SÉCURITÉS

MESSAGE D'URGENCE POLLUTION ATMOSPHÉRIQUE
Procédure d'alerte - Niveau 1

Sur la base des informations transmises par ATMO Occitanie (observatoire de la qualité de l'air) la procédure d'alerte - Niveau 1 est déclenchée concernant la pollution de l'air aux particules en suspension dans le département du Lot du dimanche 26 juillet 2026 à 14 h et jusqu'à fin d'évènement.

Qualification de l'évènement :

Les nombreux incendies en cours dans le Sud-Ouest depuis plusieurs jours impactent la qualité de l'air de la région avec des hausses de concentrations en particules en suspension (PM10) et particules fines (PM2.5).

La procédure d'alerte est mise en œuvre et impose une vigilance particulière à destination des publics sensibles ou exposés, ainsi que des salariés et professionnels exerçant leur activité en plein air.

Recommandations sanitaires à destination des personnes vulnérables et personnes sensibles :

- **Populations vulnérables :** Femmes enceintes, nourrissons et jeunes enfants, personnes de plus de 65 ans, personnes souffrant de pathologies cardiovasculaires, insuffisants cardiaques ou respiratoires, personnes asthmatiques
- **Populations sensibles :** Personnes se reconnaissant comme sensibles lors des pics de pollution et/ou dont les symptômes apparaissent ou sont amplifiés lors des pics (par exemple : personnes diabétiques, personnes immunodéprimées, personnes souffrant d'affections neurologiques ou à risque cardiaque, respiratoire, infectieux).

- Evitez les déplacements sur les grands axes routiers et à leurs abords, aux périodes de pointe.
- Evitez les activités physiques et sportives intenses (dont les compétitions), autant en plein air qu'à l'intérieur. Reportez les activités qui demandent le plus d'effort.
- En cas de gêne respiratoire ou cardiaque (essoufflement, sifflement, palpitations) : Prenez conseil auprès de votre pharmacien ou consultez votre médecin ou consultez la permanence Air Santé (05 61 77 94 44)
- Privilégiez des sorties plus brèves et celles qui demandent le moins d'effort
- Prenez conseil auprès de votre médecin pour savoir si votre traitement médical doit être adapté le cas échéant.

- Population générale :

- Réduisez les activités physiques et sportives intenses (dont les compétitions)
- En cas de gêne respiratoire ou cardiaque (essoufflement, sifflement, palpitations) : prenez conseil auprès de votre pharmacien, consultez votre médecin ou consultez la permanence Air Santé (05 61 77 94 44)
- Déplacements :
 - Limitez, pour les déplacements privés et professionnels, l'usage des véhicules automobiles.
 - Si vous devez impérativement vous déplacer, privilégiez le covoiturage.
 - Réduisez votre vitesse de circulation.

Fait à Cahors, le 26 juillet 2026 à 14 h

Pour la préfète, et par délégation,
le cadre d'astreinte

REÇU LE
27 JUIL. 2026